

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTEAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014

Étaient présents :

Mr Paul CUSIN-ROLLET (procuration Léon EMPEREUR)

Mrs, Georges CHARRIERE, Philippe PARIS (procuration Daniel ARPIN), Luc MERCIER,

Mmes Annick RECORDON, Béatrice EMPEREUR

Mrs, Daniel EUSTACHE, Jean-Pierre BASTIEN, Michel MARMOTTAN, Yannick AMET,

Maire

Adjoints

Conseillers Municipaux

Absents/ Excusés :

Mrs Léon EMPEREUR (procuration Paul CUSIN ROLLET), Daniel ARPIN (procuration Philippe PARIS) Emmanuel MERCIER, Bertrand MERCIER, Jean-Noël GAIDET.

Mr Michel MARMOTTAN a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Point N°1 : Elections des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales.

Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle que le renouvellement des sénateurs interviendra le dimanche 28 septembre 2014 dans notre département.

Préalablement, le Conseil Municipal doit désigner ses délégués au sein du Collège électoral qui procèdera à l'élection des sénateurs.

Par décret du 26 mai 2014, le ministre de l'intérieur a fixé la date obligatoire de réunion des Conseils Municipaux pour procéder à la désignation de nos délégués au vendredi 20 juin 2014.

Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle qu'à Sainte-Foy-Tarentaise, nous avons à élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Mr Paul CUSIN-ROLLET, Mme Annick RECORDON, Mr Georges CHARRIERE, Melle Béatrice EMPEREUR, et Mr Yannick AMET constituent le bureau de vote.

Les candidats sont les suivants :

- Mr Paul CUSIN ROLLET titulaire
- Mr Léon EMPEREUR titulaire
- Mr Georges CHARRIERE titulaire
- Mr Philippe PARIS suppléant
- Mr Luc MERCIER suppléant
- Mr Yannick AMET suppléant

Le vote a lieu à bulletin secret.

Chacun des candidats a obtenu 12 voix au premier tour (majorité absolue 7 voix)

Les trois candidats titulaires et les trois candidats suppléants sont élus et ont déclaré accepter le mandat.

Point N°2 : Grandes visites des télésièges de l'Arpettaz et de l'Aiguille : Attribution des marchés

Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle que la commune de Sainte-Foy-Tarentaise a engagé une consultation en avril 2014 pour la réalisation des travaux des programmes 2014 et 2015 de Grande Inspection des télésièges de l'Arpettaz et de l'Aiguille.

La commune a missionné le Bureau d'Etude AIM, en sa qualité de maître d'œuvre agréé en remontées mécaniques pour une mission de maîtrise d'œuvre réglementaire de responsable de grande inspection.

La consultation a été lancée le 24 avril 2014 selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La date de remise des offres était fixée au 16 mai 2014 à 12H00.

La consultation comportait une tranche 2014 (Arpettaz) et une tranche 2015 (Aiguille) et concernait 5 lots :

- Lot N°1 : travaux de démontage et remontage sur les 2 télésièges
- Lot N°2 : travaux de rénovation électrique du télésiège de l'Arpettaz
- Lot N°3 : contrôle
- Lot N°4 : fournitures et révisions mécaniques
- Lot N°5 : travaux de révision et rénovation des réducteurs.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 avril 2014 via le site des marchés publics www.achatpublic.com.

Les entreprises suivantes ont remis une proposition :

- MBTM Lot N°1
- COMAG Lot N°1
- SOMAREM Lots N°1 et N°3
- JACQUARD ELECTRICITE Lot N°2
- SEIREL Lot N°2
- TRANSCABLE HALEC Lot N°3
- ALTIM Lots N°4 et 5
- POMA Lots N°4 et 5

Une première commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 mai 2014

Les critères de jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique 50%
- Prix des prestations 50%

Après analyse des offres et au regard des mises à jour des offres, la commission d'appel d'offre propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N°1 SOMAREM pour un montant de 171 533.75€ HT
- Lot N°2 JACQUARD ELECTRICITE pour un montant de 71 370.44€ HT
- Lot N°3 déclaré sans suite
- Lots N°4 et 5 POMAGALSKI pour un montant de 375 169.00€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés correspondants tels explicités ci-dessus.

La séance est levée à 18H45.

Le secrétaire
Michel MARMOTTAN



Le Maire,
Paul CUSIN-ROLLET

